



Enseignements pour une bonne collaboration dans les forêts africaines

Examen de récents projets de l'OIBT mis en œuvre en Afrique de l'Ouest et centrale intéressant la collaboration avec la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique

DOCUMENT D'ORIENTATION





Deux membres du groupe de femmes MALEBI plantent un plant d'arbre dans la forêt classée d'Ahua, en Côte d'Ivoire (PD 725/13). Photo: Afrique Green Side

Collaborer sur le plan des forêts en Afrique

Forêts et arbres procurent nombre de biens et services écosystémiques vitaux. C'est ainsi qu'ils produisent du bois d'œuvre, du bois de feu, de l'eau propre, des aliments et des médicaments; aident à réguler le climat à l'échelle locale, régionale et mondiale; jouent des rôles importants au plan culturel; accompagnent la production agricole en conservant les sols, en accueillant la biodiversité et en offrant un habitat aux pollinisateurs; et sont importants pour la santé et le bien-être de l'humain. Ils constituent par ailleurs, dans de nombreux pays, le socle d'une part notable du produit intérieur brut et de l'emploi de millions de personnes à travers le monde.

Il est donc essentiel d'utiliser les forêts suivant des pratiques durables afin d'assurer qu'elles continuent d'être la source de ces avantages. Or, leur superficie recule de plus de 4,7 millions d'hectares par an à travers le monde, en premier lieu dans les régions tropicales tandis que de vastes pans de la forêt qui subsiste sont dans un état dégradé.

À cet égard, nulle part ailleurs qu'en Afrique, où la démographie est en plein essor et où l'aménagement net de la forêt est dangereusement élevé, à savoir de 3,9 millions d'ha par an au cours de la décennie 2010-2020¹, la conservation et l'utilisation durable des forêts ne revêtent un caractère aussi important.

1 FAO (2020). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020: Rapport principal*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome.

2 En cours de révision. Une version actualisée est attendue dans la seconde moitié de 2022.

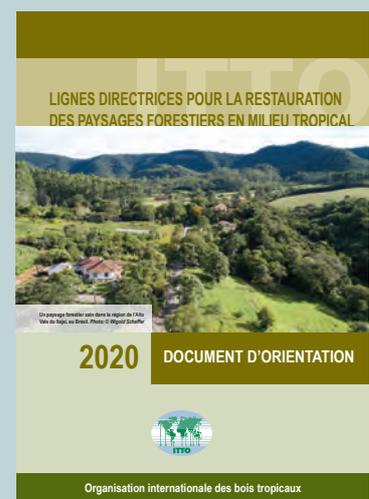
Basée à Yokohama, au Japon, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) favorise la conservation ainsi que la gestion, l'utilisation et le commerce durables des ressources forestières tropicales. Organisation intergouvernementale forte de 74 membres, dont le Japon et 13 pays africains, l'OIBT a une vaste expérience en matière de promotion de la gestion durable des forêts tropicales, de restauration des forêts et paysages dégradés, de développement des industries forestières en aval et de commerce durable du bois. Elle publie également des documents d'orientation convenus au niveau international ainsi que des lignes directrices destinées à encourager la gestion durable des forêts et les entreprises forestières (encadré 1), et elle assiste ses membres en Afrique, et ailleurs, à les adapter aux circonstances locales et à les mettre en œuvre sur le terrain à travers des projets.

Le présent document d'orientation dresse une synthèse des enseignements tirés de travaux de projets de l'OIBT menés en Afrique de l'Ouest et propose des domaines de future collaboration entre l'OIBT et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). Le rapport intégral de cet examen sera présenté lors de la 58^e session du Conseil international des bois tropicaux, en novembre 2022.

Photo de couverture: Des agriculteurs d'un village dans une surface forestière restaurée dans la Réserve forestière de Pamuh Berekum, au Ghana (PD 530/08). Photo: Emmanuel Antwi Bawuah

Encadré 1: Lignes directrices de l'OIBT

Parmi les exemples de lignes directrices de l'OIBT d'emploi répandu figurent les *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* (2003)², les *Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois* (2009), les *Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles* (2015), les *Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales* (2016) et les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* (2020).



Harmoniser l'OIBT et la TICAD

L'OIBT a deux objectifs primordiaux:

- 1) l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité; et
- 2) la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois.

L'OIBT a récemment adopté son nouveau plan d'action stratégique³, qui énonce les quatre priorités de l'Organisation pour la période 2022-2026, comme suit:

- 1) **Gouvernance et investissement**—Favoriser la bonne gouvernance et les cadres des politiques en vue de renforcer le financement de la gestion durable des forêts tropicales, des chaînes d'approvisionnement légales et durables de produits forestiers et du commerce connexe ainsi que les investissements y afférents.
- 2) **Économies et commerce des bois tropicaux**—Augmenter la contribution du secteur forestier tropical aux économies nationales et locales et aux moyens d'existence résilients, y compris par la transformation accrue et le commerce des bois tropicaux et autres produits et services forestiers.

- 3) **Résilience, restauration et conservation**—Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical, renforcer la restauration des paysages forestiers et la résilience des écosystèmes forestiers au changement climatique, et conserver la biodiversité des forêts et leurs services écosystémiques.
- 4) **Statistiques et information**—Améliorer la qualité, la disponibilité et l'actualité des informations sur les marchés des produits forestiers tropicaux, les chaînes d'approvisionnement et le commerce international, y compris sur les défis et opportunités liées à l'accès au marché, à son expansion et à sa diversification.

La TICAD est une initiative du Japon lancée en 1993 aux fins de favoriser le dialogue politique de haut niveau entre les dirigeants africains et les partenaires au développement. Depuis son lancement, la TICAD a contribué des politiques et lignes directrices aussi fondamentales qu'exhaustives en faveur du développement de l'Afrique. Le but de la TICAD est de mobiliser les connaissances et les ressources de la communauté internationale pour aider au développement ultérieur de l'Afrique.

Les travaux de politique de la TICAD sont axés sur les cinq domaines capitaux suivants:

- 1) Doper la croissance économique
- 2) Assurer la sécurité humaine
- 3) Consolider la paix
- 4) Réaliser les Objectifs de développement durable
- 5) Répondre aux problématiques environnementales telles que le changement climatique.

³ OIBT 2022. *Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026*. Série Politique forestière n° 25. Yokohama, Japon. Disponible sur: www.itto.int/fr/council_committees/action_plans



En tant qu'organisation intergouvernementale basée au Japon, l'OIBT reconnaît l'importance de collaborer avec la TICAD en vue de renforcer d'autant le secteur forestier en Afrique. Cette collaboration peut en effet contribuer à la fois aux buts de l'OIBT et à ceux de la TICAD.



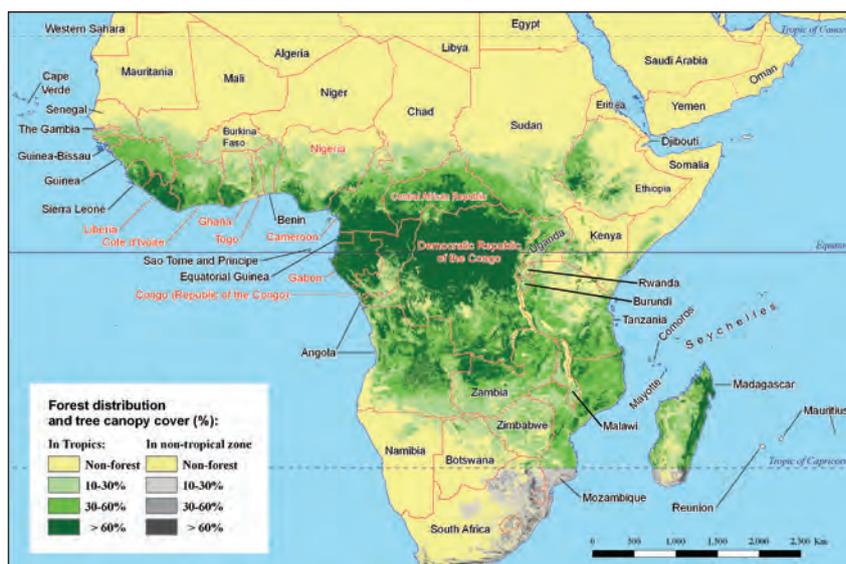
Évaluation de projets de l'OIBT exécutés de 2010 à 2020 en Afrique de l'Ouest et centrale

Lors de sa 57^e session en 2021, le Conseil international des bois tropicaux (l'organe directeur de l'OIBT) a chargé le Secrétariat de l'OIBT de mener une évaluation a posteriori de projets de l'OIBT exécutés en Afrique dans le but d'en tirer les principales conclusions et d'aider à éclairer les futures actions du Gouvernement du Japon en Afrique concernant les forêts. Cette évaluation a passé en revue dix projets de l'OIBT achevés mis en œuvre entre 2010 et 2020 et exécutés dans le cadre du Plan d'action stratégique de l'OIBT 2013-2021. Six de ces projets se situaient en Afrique de l'Ouest (trois en Côte d'Ivoire, deux au Bénin et un au Ghana), les quatre autres englobant plusieurs pays, principalement dans le bassin du Congo. En figure 1 sont indiqués la localisation de ces pays et la répartition des forêts en Afrique, et au tableau 1 le détail des dix projets en question.

Tous les pays où les projets ont été mis en œuvre connaissent un recul de leur superficie forestière et un appauvrissement de leur biodiversité accompagnés d'une progression de la dégradation des forêts. Des masses d'habitants sont tributaires des produits forestiers et de l'usage des sols forestiers pour assurer leurs moyens de subsistance (souvent sur la base d'une agriculture itinérante aux rotations raccourcies).

La part budgétaire abondée par l'OIBT à ces dix projets a avoisiné 12,2 millions \$EU au total, montant principalement alimenté par le Gouvernement du Japon,

Figure 1: Répartition des forêts en Afrique



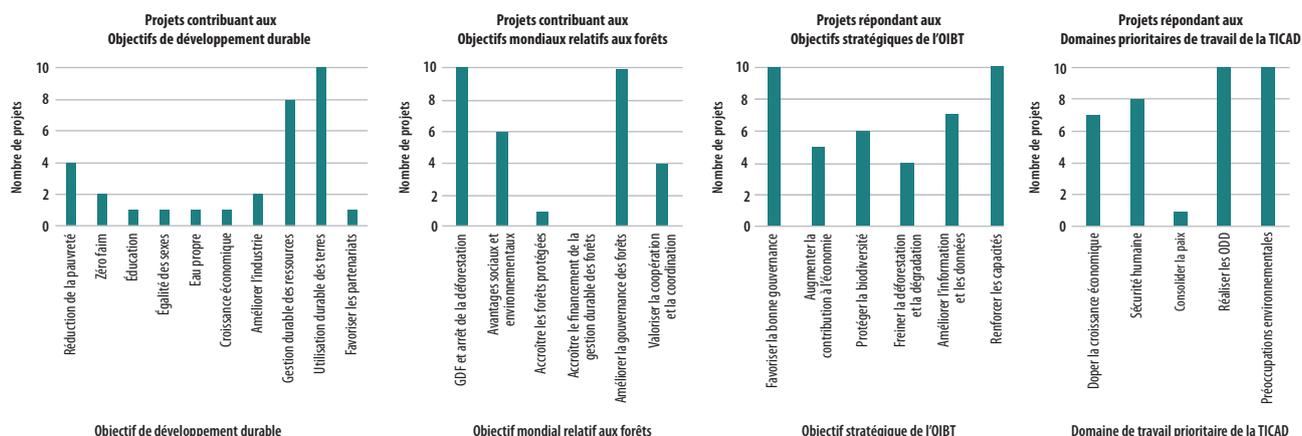
Note: Les projets évalués dans ce rapport se situent en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Bénin et Ghana) et dans le bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine et République démocratique du Congo). Source de la carte: Blaser, J., Sarre, A., Poore, D. & Johnson, S. (2011). *Situation de la gestion des forêts tropicales 2011*. Série technique OIBT n° 38. OIBT, Yokohama, Japon. OIBT (2011). Disponible sur: www.itto.int/fr/technical_report

les autres donateurs étant les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Suède et de la Suisse. Les pays bénéficiaires y ont eux aussi apporté une contribution substantielle, d'ordre financier ou en nature.

Il ressort de cette évaluation que, globalement, les projets ont eu d'importantes répercussions favorables sur les forêts, leur gestion et les communautés locales dans l'ensemble des dix pays, avec des résultats significatifs s'agissant d'améliorer les moyens d'existence et la

gestion des forêts au niveau local, la superficie de forêt restaurée et la conservation de la biodiversité. Les projets ont par ailleurs contribué aux processus mondiaux se rapportant aux forêts, et notamment aux domaines de travail prioritaires formulés par la TICAD (figure 2).

Figure 2: Nombre de projets de l'OIBT contribuant aux processus mondiaux se rapportant aux forêts



Note: Les Objectifs stratégiques de l'OIBT sont ceux énoncés dans le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2013-2021, dans le cadre duquel les dix projets ont été mis en œuvre.

Tableau 1: Les dix projets de l'OIBT mis en œuvre en Afrique de l'Ouest et centrale entre 2010 et 2020

Numéro de projet	Intitulé abrégé	Pays	Durée	Part budgétaire de l'OIBT (\$EU)
Gestion des forêts, conservation, participation des communautés, restauration des paysages forestiers				
PD 456/07	Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT	Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo	2012-2019	3 890 681
PD 754/14	Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin	Bénin	2017-2020	541 031
PD 725/13	Réhabilitation des terres forestières dégradées de la forêt classée d'Ahua par les femmes de l'association MALEBI en compensation des ressources forestières prélevées pour les besoins en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu)	Côte d'Ivoire	2016-2018	149 408
PD 419/06 (TICAD-5)	Gestion et conservation des semences forestières: remise en état et restauration de forêts dégradées avec la participation de communautés locales (réfugiés, personnes déplacées en interne et populations locales)	Côte d'Ivoire	2013-2018	1 800 000
PD 530/08	Gestion des forêts créées dans le cadre de la remise en état de forêts dégradées par des communautés locales au Ghana (Phase 2 de PD30/97 Rev. 6)	Ghana	2012-2018	569 665
Systèmes nationaux d'information, statistiques, commerce du bois, traçabilité du bois				
PD 692/13	Mise en œuvre opérationnelle du système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières	Côte d'Ivoire	2015-2019	290 541
PD 124/01	Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (mis en œuvre par le Secrétariat de l'OIBT) – Phase III – Étapes 1 et 2	Bassin du Congo	2011-2016	1 100 000
PD 678/12	Mise en place d'un système national d'information et de gestion des statistiques forestières au Bénin	Bénin	2013-2016	398 704
PD 700/13	Développement du commerce des bois tropicaux et produits dérivés, et de leur valorisation industrielle dans un cadre intra-africain–Phase I, Étape 1	Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo	2015-2016	1 399 989
PD 620/11	Élaboration et mise en œuvre d'un système d'identification des essences et de traçabilité du bois en Afrique au moyen du génotypage et des isotopes stables	Cameroun, Congo, Gabon, Ghana, République centrafricaine, République démocratique du Congo	2012-2016	2 046 092
Total général				12 186 111

Enseignements majeurs dégagés

De la mise en œuvre de ces dix projets ont été tirés des enseignements majeurs, qu'il est possible d'appliquer dans le cadre élargi de la coopération entre l'OIBT et la TICAD dans le but d'aider à améliorer les résultats des futurs projets. Les dix projets peuvent être divisés en deux grands domaines de travaux: 1) gestion des forêts, conservation, participation de la collectivité et restauration des paysages forestiers; et 2) systèmes nationaux d'information, statistiques, commerce du bois et traçabilité du bois (voir le tableau 1). Les enseignements capitaux qui ont été dégagés sont présentés ci-dessous suivant ces deux catégories.

Gestion, conservation, participation de la collectivité et restauration des paysages forestiers

L'un des cinq projets exécutés dans ce domaine de travail – PD 456/07 –, mis en œuvre par le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale en Afrique centrale (RIFFEAC) (voir l'encadré 2), était d'une envergure beaucoup plus importante que les autres, la part budgétaire de l'OIBT s'élevait à 3,89 millions \$EU. Avec pour principal objet de développer les capacités à gérer en mode durable les forêts du bassin du Congo, il a permis de dégager les enseignements capitaux suivants:

- Il est essentiel en Afrique de mettre à niveau l'enseignement et la formation dans le secteur forestier en vue d'assurer la gestion durable des forêts, une transformation efficace sur place et des chaînes d'approvisionnement durables.
- L'efficacité des plateformes pluripartites mises en place par le RIFFEAC seront valorisées lorsque des groupes d'acteurs clés émanant d'institutions dirigeantes défendront les actions prioritaires identifiées et assureront la permanence du flux d'information.
- Les groupes de travail thématiques ont joué un rôle crucial dans la mise en œuvre et l'appropriation des modules et du programme de formation élaborés dans le cadre du projet, et pour promulguer les méthodes pédagogiques connexes dans les établissements de formation membres du RIFFEAC.
- Avant de lancer un projet destiné à remanier ou à créer des bases de données, que ce soit au niveau national ou local, il est nécessaire d'évaluer la compatibilité des systèmes informatiques ainsi que l'existence d'infrastructures et les informations contextuelles, et de mener des évaluations des besoins.



M. Mbeté, enseignant, montre comment utiliser un appareil de mesure forestier à un groupe d'étudiants de l'École nationale supérieure d'agronomie et de foresterie, au Congo, (PD 456/07). Photo: Mamonékéné

Les quatre autres projets, qui ont porté sur la restauration des paysages forestiers au sens large, ont tous fait appel à des communautés locales et de nombreuses autres parties prenantes. Ses principaux enseignements peuvent être résumés comme suit:

- Une mise en œuvre fructueuse de projets portant sur la gestion durable des forêts et la restauration des paysages forestiers nécessite une planification à long terme des forêts et de l'affectation des terres. Il convient d'y procéder sur la base d'une bonne connaissance du paysage et cela nécessite que les acteurs clés qui influent sur le processus décisionnel de l'affectation des terres soient identifiés.
- Les projets de gestion forestière de l'OIBT devraient être considérés comme des catalyseurs servant à tester de nouvelles approches et outils pouvant être amplifiés par un pays et ses partenaires au développement.
- La collaboration entre les parties prenantes contribue à la réussite d'une intervention de restauration forestière. Cela exige de s'engager sur le long terme et de nouer des relations et des liens de confiance.
- La foresterie communautaire représente un important mécanisme de tenure foncière dans le cadre duquel des communautés locales peuvent obtenir des droits officiels d'accéder à des forêts, de les gérer et de les restaurer, ce qui peut, en retour, améliorer leurs moyens d'existence (voir l'encadré 3).
- Pour assurer la participation effective des parties prenantes locales et garantir des avantages équitables, les communautés nécessitent de disposer de droits solides et d'une tenure assurée sur la base des pratiques coutumières.

- Impliquer les femmes du milieu rural dans la restauration des forêts peut les aider à accroître leurs revenus en cultivant des récoltes parmi les plants d'arbres de même que planter des essences à croissance rapide pour produire du bois de feu peut aider à réduire la pression sur les forêts naturelles.

Encadré 2: Faire évoluer l'enseignement forestier dans le bassin du Congo

Une étude de l'OIBT menée en 2006 dans cinq pays du bassin du Congo a conclu qu'il y avait une pénurie de personnel présentant les qualifications requises pour assurer l'aménagement durable des forêts. On a ainsi estimé qu'il manquait dans l'ensemble 180 ingénieurs et 440 techniciens forestiers supérieurs pour mener les activités associées à la gestion durable des forêts et à la conservation de la biodiversité. Fort de ce constat, on a élaboré un projet de renforcement des capacités qui a été mis en œuvre par le RIFFEAC sous les auspices de la Commission des forêts d'Afrique centrale dans le but de pallier ce manque. Ce projet d'échelle infrarégionale, qui a été mené entre 2012 et 2019, a englobé sept des 26 établissements de formation forestière et environnementale membres du RIFFEAC à travers cinq pays.

- Tous les projets devraient inclure des objectifs liés à la biodiversité afin de veiller à ce que cet aspect majeur des forêts soit toujours pleinement pris en compte.
- L'engagement des parties prenantes locales et offrir des incitations aux communautés locales sont des facteurs clés pour convaincre les populations qu'il est possible d'utiliser des essences locales – plantées ou de régénération naturelle – pour restaurer les forêts.
- Permettre aux communautés locales de participer aux activités forestières et d'utiliser les produits issus de forêts plantées peut les aider à développer un sentiment d'appartenance dans les travaux de restauration.
- Les perceptions d'une crise environnementale suite à la disparition d'une forêt peuvent fortement peser sur la motivation d'une population à planter des arbres.
- Les coûts d'opportunité dus au fait de ne pas convertir des surfaces forestières dégradées en terres agricoles doivent être compensés, par exemple dans le cadre de paiements des services écosystémiques, des crédits carbone ou encore de moyens d'existence de substitution.
- Il est crucial de mettre en place un système efficace de suivi et d'évaluation pour réussir la mise en œuvre d'un projet et accroître son efficacité et son efficacité.
- Avant de tenter d'introduire de nouveaux systèmes qui remplaceront ou compléteront ceux en place, il est nécessaire de soigneusement évaluer les procédures et les systèmes des pouvoirs publics.

Encadré 3: Conserver la biodiversité dans les forêts sacrées du Bénin

Une forêt sacrée est une forêt qui est maintenue par des communautés locales pour des motifs religieux. Si elle peut être de petite surface, elle abrite toutefois souvent une biodiversité riche et joue des rôles importants au plan écologique, culturel et spirituel. On trouve ainsi au Bénin plus de 2 900 forêts sacrées qui couvrent une superficie de 18 400 ha. Or, nombre d'entre elles ont été dégradées par une exploitation anarchique, la conversion à l'agriculture, les pressions urbaines, la forte demande en bois de feu, la pauvreté en milieu rural et la disparition des croyances religieuses. Dans le cadre d'un projet de l'OIBT, 42 forêts sacrées ont été juridiquement reconnues et délimitées, et des plans simples de gestion forestière élaborés. Plus de 150 ha de forêts sacrées ont ainsi été enrichies au moyen de plants d'essences précieuses, tandis que des espèces fauniques ont été réintroduites dans certaines zones. Les populations locales bénéficient de ces initiatives génératrices de revenus qui ont été initiées par le projet, telles que l'agroforesterie; l'apiculture; l'élevage de chèvres, porcs, volailles et lapins; la pisciculture; et la production et le commerce de produits forestiers non ligneux. Par ailleurs, dans les zones tampons entourant les forêts sacrées, certains secteurs ont été plantés de teck, d'acacia et d'autres essences pour aider à satisfaire les besoins locaux en bois d'œuvre et en énergie bois.



Une plantation d'enrichissement dans une forêt sacrée du Bénin menée dans le cadre du projet de l'OIBT PD 754/14. Dans le cadre de ce projet, une surface de 162 hectares au total répartie à travers 42 forêts sacrées a été enrichie d'essences indigènes.



Une femme au travail dans une pépinière d'arbres au Bénin. Permettre aux communautés locales de participer à des activités forestières et d'utiliser les produits issus des forêts plantées les aide à développer un sentiment d'appartenance dans les travaux de restauration. Photo: J. Blaser



Des villageois prennent soin d'un plant de fraké dans la forêt classée de Duékoué, en Côte d'Ivoire, [PD 419/06 (TICAD-5)]. Photo: E. Amonkou/SODEFOR

Systèmes nationaux d'information, statistiques, commerce du bois et traçabilité du bois

Dans cette catégorie, trois des cinq projets étaient d'échelle régionale et les constatations peuvent se résumer comme suit:

- Dans les projets et activités relevant du commerce et de l'industrie, il convient d'impliquer autant que possible les communautés économiques régionales dans leur mise en œuvre.
- La mise en place d'une équipe régionale de coordination, dont un responsable régional, aidera à assurer une supervision adéquate de la mise en œuvre d'un projet d'un pays à l'autre.
- Il est essentiel de veiller à ce que tous les pays participants parviennent à une compréhension commune des objectifs, de la portée et des cibles d'un projet.

Au nombre des autres enseignements d'ordre plus général figurent les suivants:

- Les résultats techniques et scientifiques d'un projet devraient donner lieu à des préconisations à destination des décideurs, tous échelons confondus.

- Veiller à la diffusion, en anglais et en français, ainsi que dans d'autres langues d'usage courant, des principales constatations et réalisations d'un projet à l'intention de ses potentiels utilisateurs et de publics élargis, aidera à étendre le soutien de la collectivité.
- Compte tenu de l'augmentation de la consommation de bois en Afrique, il faut tirer parti des opportunités ainsi offertes pour développer le commerce intra-africain du bois et de ses produits dérivés, ce en éliminant les obstacles artificiels et en intensifiant le dialogue à cet égard au sein des organes économiques régionaux.
- Au nombre des enseignements tirés du projet de l'OIBT PD 620/11, qui a formé du personnel de laboratoire aux méthodes avancées de traçabilité du bois, figurent les suivants:
 - Une formation suffisante à la mise en œuvre du contrôle de qualité est nécessaire pour le prélèvement d'échantillons de référence.
 - La taille de l'échantillonnage devrait être suffisamment importante pour assurer des résultats précis, moyennant des travaux élargis pour y inclure toutes les principales essences.



François Mankessi, un stagiaire du Congo, pratique une technique d'extraction de l'ADN à l'Institut Thünen de génétique forestière, en Allemagne, (PD 620/11). Photo: Lasse Schindler/Institut Thünen

- De manière générale, il est nécessaire d'avoir davantage recours aux outils d'identification génétique dans l'application des lois forestières et la gestion des forêts en Afrique. Car, en définitive, ces outils accroîtront l'accès des produits forestiers africains aux marchés.



Des villageois plantent des semis d'acacia dans un champ de maïs dans le cadre des efforts visant à mettre en place l'agroforesterie dans la zone tampon de la forêt sacrée de Zoukidjazoun, au Bénin, (PD 754/14). Photo: B. Bossou/CeSaReN

Un agent du projet présente la restauration forestière à un groupe de personnes déplacées, en Côte d'Ivoire, [PD 419/06 (TICAD-5)]. Photo: E. Amonkou/SODEFOR



Des femmes et des enfants devant un entrepôt construit dans le cadre du projet PD 419/06 (TICAD-5) à Duékoué, en Côte d'Ivoire. Photo : P. Masupa/OIBT

Susciter le changement pour assurer l'avenir

À l'avenir, les travaux de projet et de politique destinés à promouvoir la foresterie durable en Afrique seront menés dans un contexte politique mondial en rapide évolution et sur fond de préoccupations concernant la sécurité humaine, les conflits, le changement climatique, la sécurité alimentaire et les maladies zoonotiques émergentes. Néanmoins, des opportunités sont aussi offertes au secteur forestier africain d'aider à «reconstruire en mieux», d'accroître la résilience et la production économique et de réaliser les Objectifs de développement durable.

Les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé, les organisations scientifiques et la communauté mondiale des donateurs devront travailler de concert pour optimiser les retombées favorables des interventions et parer aux potentielles menaces. Au nombre des domaines de travail qui répondent aux objectifs de l'OIBT et à ceux de la TICAD pourraient figurer les suivants:

- Mettre fin à la dégradation et à l'amenuisement des forêts naturelles comme moyen de soutenir la sécurité alimentaire à l'échelle du paysage.
- Réduire le risque d'apparition de nouvelles maladies zoonotiques en réduisant au maximum l'ouverture de forêts isolées et en régulant mieux le commerce de la faune et ses marchés.
- Protéger les investissements en matière de conservation face aux diverses pressions qui entraînent l'amenuisement des forêts et leur dégradation.
- Instaurer des politiques et stratégies visant à un redressement qui soit bénéfique pour la nature suite à la pandémie de Covid-19 et aille dans le sens d'une bio-économie circulaire.
- Encourager la restauration des paysages forestiers dans les surfaces faisant l'objet de fortes pressions en termes de dégradation des terres, telles que les points sensibles accueillant des réfugiés.

Orientations stratégiques pour l'OIBT et la TICAD

Il est possible de déterminer un cadre de collaboration entre l'OIBT et la TICAD répondant aux défis et besoins des populations africaines qui aillent dans le sens d'un développement durable et soit en accord avec les objectifs de ces deux institutions. L'OIBT est axée sur la gestion durable des forêts et la valorisation et le commerce du bois. Ses projets sont en général mis en œuvre sur une durée de une à quatre années (mais ils peuvent aussi être articulés en phases et s'étendre alors sur des périodes beaucoup plus longues); ils mettent l'accent sur les meilleures pratiques, le développement des capacités des communautés et institutions, et le passage à l'échelle supérieure aux niveaux local, national et international. L'OIBT a une vaste expérience de la mise en œuvre de projets suivant un processus sophistiqué adossé à des garanties, qui assure la transparence, la supervision, le suivi et la communication de rapports.

La collaboration entre l'OIBT et la TICAD, moyennant des fonds de démarrage suffisants de la part du Gouvernement du Japon, offre la possibilité de susciter des financements émanant d'autres donateurs et institutions de financement, compte tenu de l'intérêt marqué que manifestent nombre d'entre eux s'agissant de favoriser la GDF en Afrique. Des propositions de projet pourraient aussi explorer des options de cofinancement en associant des projets OIBT-TICAD à des initiatives et programmes plus larges en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du Congo (par ex., ceux du Fonds pour l'environnement mondial ou encore de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale).

Pour optimiser les contributions des projets aux objectifs que partagent les deux institutions, ainsi qu'aux buts nationaux et régionaux, les projets soumis par des pays africains à l'OIBT devraient:

- Être conçus à l'échelle régionale et être axés sur des solutions fondées sur les paysages forestiers, en reconnaissant l'importance de restaurer un paysage à son état d'origine, de conserver la biodiversité et de valoriser les services écosystémiques pour les générations actuelles et futures⁴.
- Être conçus pour fonctionner à de multiples échelles sur la base d'une planification spatiale.
- Avoir des objectifs spécifiques en matière de conservation de la biodiversité et de fourniture de services écosystémiques autres.
- Prévoir des dispositifs robustes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage associés à des indicateurs clairs et mesurables.
- Se traduire par de meilleures retombées économiques pour les communautés locales et au niveau national.



Dans le cadre de ses travaux de recherche sur le terrain pour sa thèse, en partie financée par une bourse de l'OIBT, Dorothy Asare Akoto interviewe un petit exploitant agricole de la région forestière de Sunyani, au Ghana. Photo: D. Akoto

⁴ Les solutions fondées sur la restauration des forêts cherchent à valoriser le rôle des forêts dans la lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation) et à réaliser les Objectifs de développement durable, en se concentrant (par exemple) sur les rôles des chaînes d'approvisionnement vertes, la restauration de biocorridors, des projets REDD+ ancrés dans les communautés, des dispositifs novateurs de suivi des forêts et la recherche-développement. Consulter les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* de l'OIBT sur: www.itto.int/fr/guidelines



Des éléphants à Bayanga, en République centrafricaine. Les futurs projets que l'OIBT mènera en Afrique devraient être axés sur des solutions fondées sur la nature, en reconnaissant l'importance de restaurer un paysage pour rétablir son état d'origine, de conserver la biodiversité et de valoriser les services écosystémiques. Photo: Intu Boedihartono

Un *Pericopsis elata* mature dans la Réserve forestière de Mpameso, au Ghana.
Photo: NDF



À l'intention des pouvoirs publics, des praticiens de terrain et des institutions académiques et de recherche

- Les projets devraient accompagner la gestion durable des forêts de production dans les lieux où il est possible de s'engager en faveur des objectifs du projet sur le long terme.
- Le développement des capacités des institutions et communautés devrait faire partie intégrante de tout projet.
- Les projets devraient avoir recours à des technologies d'information et de communication idoines (par ex., le codage barres de l'ADN, les drones et les applications de téléphonie mobile), et accompagner la formation et l'enseignement dans leur application au sein du secteur forestier en Afrique.

À l'intention des pouvoirs publics et praticiens de terrain

- Un projet doit inclure dans son élaboration, sa mise en œuvre et ses résultats les communautés locales, les Peuples autochtones (le cas échéant), les femmes et les jeunes, en veillant à ce que leur consentement libre, préalable et éclairé soit toujours obtenu.
- L'élaboration d'un projet devrait passer par des concertations avec les communautés afin de leur permettre (par exemple) de cerner leurs besoins locaux, les essences qu'elles privilégient et le niveau de formation et d'infrastructures nécessaire.
- Un programme lié aux moyens d'existence devrait mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables et vertes et être doté d'un plan officiel de suivi de ses résultats en termes de moyens d'existence pour une durée adéquate (par ex., trois ans) suivant l'achèvement du projet.
- Un projet d'échelle régionale ou transfrontière devrait être adossé à des accords de partage des travaux et de planification, une participation de haut niveau et des accords officiels signés entre les gouvernements impliqués.



Un projet doit inclure dans son élaboration, sa mise en œuvre et ses résultats les communautés locales, les Peuples autochtones, les femmes et les jeunes, en veillant à ce que leur consentement libre, préalable et éclairé soit toujours obtenu. Photo: A. Sarre



Delphine Ahoissi, présidente du groupe de femmes MALEBI, dans une surface restaurée qui a été plantée de teck, d'acacia et de manioc dans la forêt classée d'Ahua, en Côte d'Ivoire, (PD 725/13). Photo: MALEBI



Organisation internationale des bois tropicaux

International Organizations Center, 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama, 220-0012, Japon

Téléphone +81-45-223-1110 Télécopie +81-45-223-1111 Courriel itto@itto.int Site web www.itto.int

©ITTO 2022